

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE

3/10 DÉCEMBRE 2026

**VOTER CGT, C'EST SE FAIRE
ENTENDRE ET GAGNER
DE NOUVEAUX DROITS**

C'est donner de la force à des élu-es déterminé-es à défendre chaque agent-e et à faire vivre un service public fort au service de toutes et tous.

AVEC LA CGT, EXIGEONS AUX NIVEAUX LOCAL ET NATIONAL :

- Des salaires dignes : dégel immédiat du point d'indice, porté à 6,50 €, avec un minimum de rémunération à 2 200 € ;
- La semaine de 32 heures : pour le partage du travail et pour mieux vivre ;
- Des emplois statutaires pour en finir avec la précarité et pourvoir les emplois permanents ;
- La retraite à taux plein à 60 ans (avec des départs anticipés pour les agent-es exerçant des métiers pénibles et travaillant dans l'insalubrité) ;
- L'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Pour un droit à la santé hormonale (24 jours d'ASA par an) ;
- Le rétablissement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agent-es sont en congés de maladie ordinaire ;
- L'intégration des primes dans le salaire pour une vraie reconnaissance et une augmentation des retraites ;
- Doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière ;
- Du temps pour se former : 10% du temps de travail consacré à la formation ;
- La prise en charge à 100% de la prévoyance obligatoire à partir du 01 janvier 2027
- Le retour du versement de l'APS (Allocation Prévoyance Santé) décorrélié de la santé

**MES MISSIONS ONT UN SENS, MON VOTE AUSSI !
ENSEMBLE, IMPOSONS LE PROGRÈS SOCIAL.**

SEPT 2026 | Ne pas jeter sur la voie publique.

Je vote AU CST

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Je vote CGT

>> POUR DES REPRÉSENTANT-ES QUI INTERVIENDRONT :

- Pour de meilleures conditions de travail ;
- Sur l'organisation et le fonctionnement des services publics (restructurations, transferts, privatisations, temps de travail...) ;
- Sur les enjeux liés aux effectifs, à l'emploi et aux qualifications ;
- Sur le régime indemnitaire (RIFSEEP...) ;
- Sur la formation professionnelle, l'insertion et la promotion de l'égalité entre les agent-es ;
- Sur la négociation des lignes directrices de gestion (LDG) ;
- Sur les conditions de travail incluant l'hygiène et la sécurité ;
- Sur l'engagement de l'employeur en matière de réduction des risques psychosociaux (RPS), de protection sociale complémentaire et d'action sociale.

>> POUR DES REPRÉSENTANT-ES EN F3SCT QUI AGIRONT POUR MES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ

- Le nombre d'elu-es CGT en CST détermine le nombre de représentant-es CGT en F3SCT.

Attention,
ce document
n'est pas
un bulletin
de vote !



www.cgtvilledeparis.fr

C S T Comité Social Territorial

Du 03 au 10 décembre 2026
je vote pour la liste CGT
au CST de la DJS



Le vote CGT au CST de la DJS est la garantie d'avoir des représentants défendant les acquis et pesant pour l'obtention des droits nouveaux sans compromission avec l'administration

Le CST est consulté sur les points suivants :

- Projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services
- Projets de lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines
- Projets de plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Orientations stratégiques relatives aux régimes indemnitaires
- Plans de formations
- Orientations stratégiques en matière d'action sociale et d'aides à la protection sociale complémentaire
- Projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service
- Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle

• Règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps.

Ces dernières années, nous nous sommes battus à vos côtés

Engagés dans la défense de tous les agents, sans distinction aucune, avec une seule priorité :

L'amélioration de nos conditions de travail, de nos rémunérations, de notre sécurité et de la qualité du service public.

En ce sens, et suite à vos signalements et à nos interventions, nous avons pu ces dernières années améliorer le confort de nombre d'agents au sein des établissements sportifs. De nombreux droits de retrait ont été opposés à l'administration afin que cette dernière fasse des travaux et mette les sites en conformité avec la législation.

Sur un autre sujet, la CGT a obtenu la fin du projet de privatisation des créneaux horaires. L'administration a acté la fin du développement de ce mode de gestion des établissements sportifs à destination du public, répondant ainsi favorablement à nos sollicitations quant aux implications néfastes de la mise en place de ces projets. Ce qui a servi l'intérêt, non seulement des agents de la DJS mais aussi du public qui pourra continuer de bénéficier de locaux entretenus gérés par des agents de la Mairie de Paris, ceci impliquant expertise, contrôle et qualité du service fourni par la mairie.

POUR LES AGENTS DE LA DJS: LA CGT-EVSPC REVENDIQUE

- Revalorisation de la prime de dimanche à 103,00 euros.
- Attribution d'une prime équivalente à la prime «tripode» pour les agents des bassins-écoles.
- Fin du travail des agents isolés.
- Suppression des créneaux autonomes.
- Mise en place d'une indemnité de repas ou de titres-restaurant.
- Passage en catégorie B de tous les ATPF issus du concours.
- Renforcement des effectifs dans les établissements, les UGD, et l'EMT de la DJS.
- Généralisation des protocoles d'organisation des bains-douches précisant les horaires, les effectifs et les moyens matériels.
- Mise en place d'un protocole clair pour l'accueil des usagers dans les piscines, notamment sur les questions de mixité, de nettoyage en présence du public et d'organisation des activités.
- Renforcement du soutien de la Direction aux agents de la DJS

face aux incivilités, aux agressions et aux difficultés rencontrées avec le public dans les établissements avec les différents types de publics (public, établissements scolaires et clubs).

- Sécurisation des postes d'accueil dans l'ensemble des établissements.
- Mise en place de formations qualifiantes pour les maîtres-nageurs et accès au catalogue du CNFPT.
- Passage au 100 % scolaire.
- Mise en place d'un véritable plan canicule : les personnels de piscine sont mis en danger chaque été.
- Redécoupage des territoires (CAPSA).
- Revalorisation de l'indemnité lors des services de week-end pour les CAPSA ou compensation financière.
- Mise en place d'une NBI pour les CAPSA dans les QPV (quartiers de la politique de la ville), et clarification du statut QPV pour les DTA.

LA LISTE DE VOS CANDIDATS POUR LE CST

1 **FELIX Mario**
2 **YOUSSEF-AISSA Hakim**
3 **HUBSWERLIN Thierry**
4 **CASTRO Georges**
5 **TREFFRE Jean-Charles**
6 **BESROUR Mohamed**
7 **CHAOUCH Abdallah**
8 **PLOCOSTE Fred**
9 **DEHAK Youssef**
10 **NEE Isabelle**
11 **SEURON Alexandre**
12 **LAFINE Wilfried**
13 **MARTIN Michel**
14 **MERLE Pierre**
15 **MONROSE Xavier**
16 **ROUET Nathalie**

17 **BRIEN Lara**
18 **FISLI Ahmed Taoufik**
19 **KLINUSKI Eric**
20 **BOUKICHOU Farid**
21 **NOEL Sébastien**
22 **LANASPEZE Monia**
23 **AMARILLA Olivier**
24 **BERCHICHE Nadjib**
25 **UGOLIN Marcellus**
26 **LE MOINE Christel**
27 **MAHIEDDINE BENZIANE Sofiane**
28 **ALBERI Naël**
29 **MZE MOHAMED Nordine**
30 **BENCHIKH Meriem**
31 **BESSE Laurent**
32 **DJEBAR Adlène**

33 **DABO Mamadou**
34 **BOUKRAA Yazid**
35 **DA CRUZ Nicolas**
36 **MOHAMED Nassor**
37 **LAURENT Nabika**
38 **ZENON David**
39 **TABLON David**
40 **WANGON Estrella**
41 **HURTIS Véronique**
42 **CHEREL Christian**
43 **VALDIVIA José**
44 **CRIMEE Guillaume**
45 **MANSSET Stéphane**
46 **SAADA Amar**
47 **CHAPUT Thierry**
48 **CHARLES Véronique**